

MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC)

Bilan de la campagne 2021*

Aire d'Alimentation des Captages (AAC) de la Source de Moulin Neuf

LES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC)

Ces mesures permettent d'accompagner les exploitations agricoles dans le développement de pratiques combinant performances économique et environnementale ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition. Ces mesures sont mobilisées pour répondre aux enjeux environnementaux rencontrés sur les territoires tels que la préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des sols, ou de la lutte contre le changement climatique.

BILAN DES CONTRACTUALISATIONS* POUR LES 5 TYPES DE MAEC PROPOSÉS SUR LE TERRITOIRE EN 2021



Mesure création de prairie

Mise en prairie des surfaces engagées pour 5 ans, sans contrainte particulière d'exploitation.

7 agriculteurs engagés
Pour **67 ha** sous contrat
Soit **0,6 % de la SAU**



Mesures création et/ou entretien de prairie favorable à la biodiversité

Surfaces engagées pour 1 ou 5 an(s), avec des contraintes d'exploitations particulières : pas de fauche durant les périodes sensibles pour la faune protégée et limitation des intrants. Uniquement sur la partie Natura 2000 de la Plaine de Villefagnan ainsi que la Plaine de Brioux Chef Boutonne

37 agriculteurs engagés
Pour **309 ha** sous contrat
Soit **2,7 % de la SAU**



Mesure polyculture-élevage

Engagement sur 1 ou 5 an(s) pour pérenniser un système herbager en élevage

Pas de contrat



Mesure Système allongement des rotations et baisse des traitements phytosanitaires

Engagement sur 5 ans dans le but de diversifier l'assolement et diminuer les apports d'intrants

2 agriculteurs engagés
Pour **254 ha** sous contrat
Soit **2,2 % de la SAU**



Mesure réduction des traitements hors herbicides

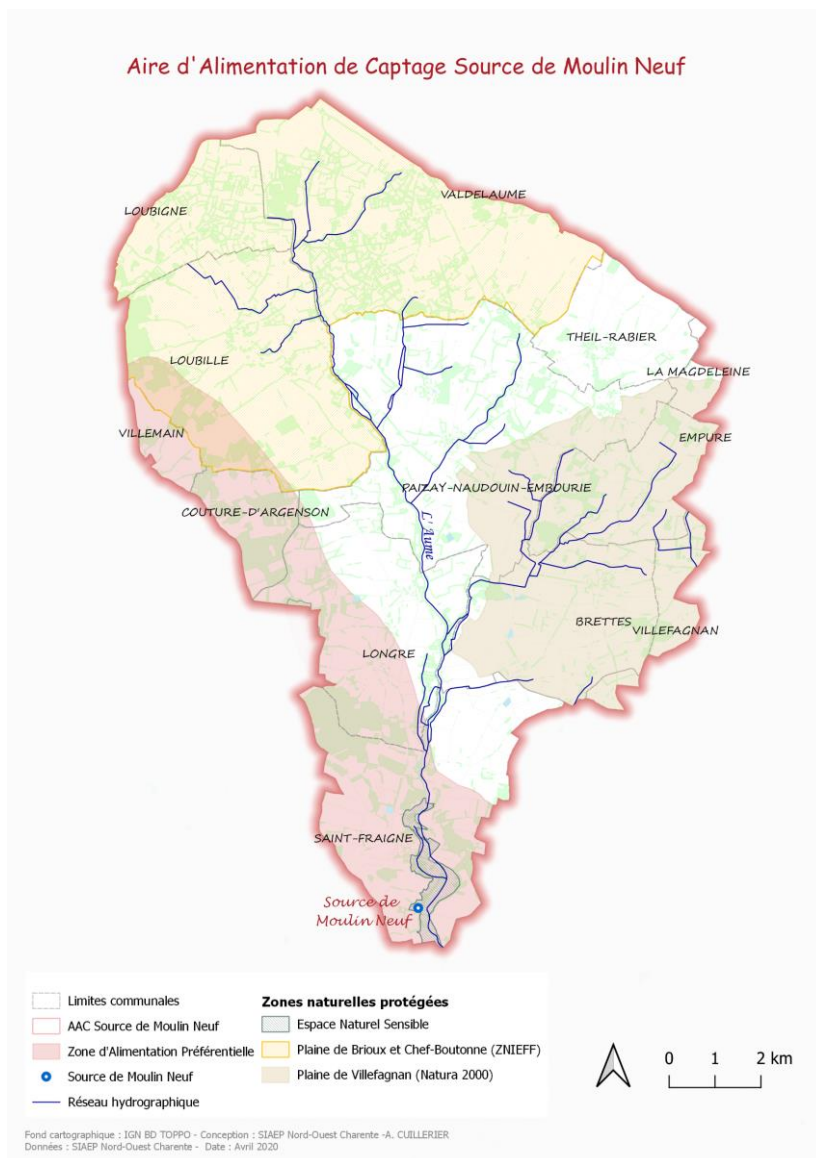
Engagement sur 1 an pour pérenniser un système engagé dans la réduction des traitements hors herbicides

1 agriculteur engagé
Pour **90 ha** sous contrat
Soit **0,8 % de la SAU**

BILAN GLOBAL CAMPAGNE 2021* :

44 agriculteurs ont souscrit une ou plusieurs MAEC
728 ha sous contrat (soit 6,3 % de la SAU)
Un total de 706 107 € d'aides récoltées (sur 5 ans)

► L'AAC SOURCE DE MOULIN NEUF



	14 000 ha	Superficie de l'AAC
	220	Exploitations agricoles
	11 500 ha	Surface Agricole Utile (SAU)
	1 563 ha	Surface en herbe
	944 ha	Surface en bois
	9 523 ha	Surface en céréales

RPG 2018

Les mesures de création et/ou entretien de prairie favorables à la biodiversité sont ouvertes uniquement sur la Plaine de Brioux Chef Boutonne et la Plaine de Villefagnan.

Toutes les autres mesures sont contractualisables sur l'ensemble de l'AAC.

Les dossiers MAEC sont en cours d'instruction à la DDT, une fois cette étape terminée nous pourrons produire des cartes avec les localisations des différentes MAEC sur l'Aire d'Alimentation de Captage.

► LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET FINANCIERS DU DISPOSITIF MAEC



AVEC LA PARTICIPATION
SUR LES ZONES BIODIVERSITÉ

► POUR PLUS D'INFORMATIONS, VOUS POUVEZ CONTACTER :

L'ANIMATRICE RE-SOURCES DE MON TERRITOIRE

Mélanie FIGADERE

SIAEP Nord-Ouest Charente

☎ 05 45 65 96 27

☎ 06 75 97 20 10

💻 m.figadere@siaepnordouest16.fr

Marine TALLON

SIAEP Nord-Ouest Charente

☎ 05 45 65 97 17

☎ 07 87 56 60 27

💻 m.tallon@siaepnordouest16.fr

Plaquette réalisée avec le concours financier de :



Conception plaquette :
Juillet 2021

